

**CONSEIL SYNDICAL DU 25 octobre 2016 – 18h00/20h00**  
**Champagne – salle des fêtes**

**COMPTE-RENDU**

**Séance du conseil syndical du 25 octobre 2016**

Date de la convocation : 17 octobre 2016

Nombre de membres en exercice : 64

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres votants : 48

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires** : Claude BOSIO, Alain CLERC, Christian FANGET, Michel FOUILLEUX, Max KECHICHIAN, Gérard LAMBERT, Gilles LENTILLON, Marielle MOREL, Pierre PELLOUX-PRAYER, Jean-André THOMASSY, Ghislaine VILLET, Alain DELALEUF, Thibaut LAMOTTE, Jean-Pierre OLMOS, Gérard ROBERT, Céline BONNET, Dominique CHARRA, Denis SAUZE, Thomas TOULARASTEL, Michel FREYCENON, Michel DEVRIEUX, Patrick COMBE, Gilles BONNETON, Fancis CHARVET, Roberte DI BIN, Philippe GENTY, Didier GERIN, Christian MONTEYREMAR, Vincent PONCIN, Daniel ROBERT-CHARRERAU, Gérard BANCHET, Marc DELEIGUE, Odile DELORME, Christiane JURY, Philippe DELAPLACETTE.

**Délégués suppléants** : Gilbert DREVON, Lucette GIRARDON-TOURNIER, Alain GRANADOS, Christian JANIN, Isidore POLO, Sébastien TARDY, Frédéric CHENEVIER, Frédéric DE FLAUGERGUES, Gérard ORIOL, Daniel CORTES, Jean-Louis GUERRY, Claude LHERMET, Régis VIALLATTE,

**Techniciens et autres présents** : Audrey ARMISSOGLIO, Isabelle FONTVIEILLE, Cécile RIBAUD, Pascal MONTEIL, Margaux MONIN, Cédric LANSOU, Nelly LIOGIER, Cédric LE JEUNE.

**Rapporteur** : Philippe DELAPLACETTE

---

**Ordre du jour :**

**1 - Introduction**

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 05 juillet 2016
- Installation de 5 nouveaux conseillers syndicaux : 3 titulaires et 2 suppléants (ViennAgglo et Pilat Rhodanien)
- Approbation de l'ordre du jour.

**2 - Projets de délibérations**

- D-2016-32 : diminution de la régie d'avance
- D-2016-33 : autorisation au président à signer une convention partenariale avec la communauté de communes Porte de DrômArdèche
- D-2016-34 : Autorisation de demande de subvention au CDDRA Drôme des Collines – Valence – Vivarais pour l'opération « Etat des lieux des pelouses sèches sur 9 communes drômoises du territoire du Scot des Rives du Rhône – année 2016 » dans le cadre du Réseau de veille écologique du Scot.

**3 – Révision du SCoT**

- Point sur la révision du Scot et le travail engagé avec le bureau d'études
- Retours des EPCI sur les tableaux synoptiques du diagnostic : nature des principales remarques et des interpellations soumises au bureau

**4 – Questions diverses**

---

## → **Introduction**

Mot d'accueil de Philippe DELAPLACETTE, maire de Champagne. Le quorum étant atteint, P.Delapacette ouvre la séance.

### ▪ **Validation du compte-rendu du conseil syndical du 05 juillet 2016**

→ Validé à l'unanimité

### ▪ **Installation de 5 nouveaux délégués**

ViennAgglo a délibéré le 23 juin 2016 pour actualiser les représentants de l'EPCI comme suit :

- Michel FOUILLEUX (commune de Villette de Vienne) en tant que délégués titulaire en remplacement de Jean TISSOT
- Pierre PELLOUX-PRAYER (commune des Côtes d'Arey) en tant que délégué titulaire en remplacement de Michel THOMMES qui devient délégué suppléant.

La communauté de communes Pilat Rhodanien a délibéré le 04 juillet 2016 pour actualiser les représentants de l'EPCI comme suit :

- Michel DEVRIEUX devient délégué titulaire en remplacement de Jean-Louis POLETTI
- Christine DE SAINT LAURENT devient déléguée suppléante.

### ▪ **Approbation de l'ordre du jour**

→ Validé à l'unanimité

## → **Projets de délibérations**

### ▪ **Délibération D-2016-32 – Diminution de la Régie d'avance**

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône possède une régie d'avance d'un montant de 500 € depuis 2013. Il est proposé au conseil syndical de délibérer pour baisser le montant de la régie à 250 €.

> **Délibération adoptée à l'unanimité**

### ▪ **Délibération D-2016-33 – Autorisation au président à signer une convention partenariale avec la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche**

En 2014, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a commandé une orthophographie du territoire du SCoT. La communauté de communes Porte de DrômArdèche a souhaité profiter de ce vol pour couvrir trois communes supplémentaires de la vallée de la Galaure : Roybon, Montfalcon et Saint-Clair-sur-Galaure. Ces trois communes sont hors du périmètre du Scot mais dans le périmètre de l'ancien contrat de rivière dont la CCPDA a repris la compétence. Le SMRR a accepté d'étendre le périmètre de prise de vue à ces trois communes. Les modalités de remboursement par la CCPDA du surcoût généré (1 750 € TTC) doivent être fixées par le biais d'une convention, jointe au présent projet de délibération.

> **Délibération adoptée à l'unanimité**

### ▪ **Délibération D-2016-34 – Autorisation de demande de subvention au CDDRA Drôme des Collines – Valence – Vivarais pour l'opération « Etat des lieux des pelouses sèches sur 9 communes drômoises du territoire du Scot des Rives du Rhône – année 2016 » dans le cadre du Réseau de veille écologique du Scot**

Dans le cadre du plan d'actions du réseau de veille écologique du Scot pour le suivi de la biodiversité, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a porté un inventaire des pelouses sèches sur l'Isère rhodanienne en 2013-2014, sur une partie de nord Drôme en 2015. En 2016, il a été décidé de poursuivre sur 9 communes du nord-Drôme ce



travail d'inventaire et de déléguer à l'association Nature Vivante, par le biais d'une convention partenariale, sa réalisation.

Le président rappelle que le projet « Etat des lieux des pelouses sèches sur 9 communes drômoises du territoire du Scot des Rives du Rhône – année 2016 » peut être inscrit au Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes de Drôme des Collines – Valence – Vivarais, sous le numéro d'action 15, intitulée « Sensibiliser les acteurs du territoire au développement durable et à la transition écologique ».

Le président propose au Conseil syndical de délibérer pour l'autoriser à faire une demande de subvention auprès du CDDRA Drôme des Collines – Valence – Vivarais pour réaliser cette action pour l'année 2016.

> **Délibération adoptée à l'unanimité**

→ **Révision du Scot**

Le cabinet Urbicand travaille actuellement sur la matière issue du diagnostic pour en faire ressortir les principaux enjeux en vue de l'élaboration du PADD.

Parrallèlement, les EPCI ont pu faire remonter au SMRR leurs remarques sur les tableaux synoptiques du diagnostic. Une synthèse des principales remarques est présentée en séance (**téléchargeable sur l'extranet du SMRR dans le dossier du présent conseil syndical**).

Positionnement régional

Ont été rappelés en séance : l'importance que le territoire existe par lui-même ; le fait qu'il est un territoire d'avenir et un pôle industriel ; l'importance de ne pas le considérer uniquement du point de vue de son lien et de son positionnement vis-à-vis de la Métropole.

Armature urbaine

Importance de prendre en compte les caractéristiques et spécificités de certaines communes dans la définition de l'armature urbaine (exemples de communes qui fonctionnent très étroitement ensemble, avec continuum urbain).

Formes urbaines

Un rappel est fait en séance sur le fait que les règles de densité s'interprètent (notion de compatibilité) et qu'elles ne sont pas à prendre en compte de manière « stricte ». Les règles de densité devront être adaptées au contexte territorial de chaque secteur du territoire sans toutefois remettre en cause les grands équilibres de ce dernier.

Ruralité

Il serait important d'expliciter la notion de « hameau » dans le futur Scot (quid des hameaux en limite de plusieurs communes). La question du positionnement des anciens bourgs et des règles à y appliquer pour les communes nouvelles devra être traitée.

Logements sociaux/abordables

Certains EPCI ont souligné la « frilosité » des bailleurs sociaux et de l'Etat dans la production de logements sociaux, tout en rappelant la nécessité de maintenir des objectifs de production dans le Scot.

Il est rappelé en séance le fait que les maires ont la main sur cette question et que les bailleurs sociaux sont généralement ouverts aux propositions des élus.

Mutation du tissu urbain

La question de la densification anarchique des zones pavillonnaire est posée, sachant que les communes manquent aujourd'hui d'outils juridiques pour limiter ou mieux gérer les divisions parcellaires.

Accessibilité au territoire et modes de transport alternatifs à la voiture

Il est rappelé l'importance de travailler en direct avec la Région sur ces problématiques. L'étude en cours avec la DREAL est également abordée.

Développement économique

Le Scot actuel demande aux EPCI de se saisir de cette problématique en élaborant des schémas de développement économique intercommunaux. A noter que dans le cadre de l'élaboration du Scot actuellement en vigueur, les services de l'Etat avaient été particulièrement réticents sur l'importance des surfaces inscrites en zones d'activités.

Tourisme, culture et loisirs

Cette question mériterait d'être abordée dans le Scot sous son volet social et pas seulement économique.



#### Commerce

Cette problématique dépasse largement le périmètre du Scot. Les développements commerciaux en cours et en projet sur le Nord-Isère sont évoqués, de même que les problématiques de concurrence centre/périphérie qui fragilisent les commerces de proximité. La nécessité d'un Scot volontariste sur cette question est mise en avant. Le problème du développement de friches commerciales dans les zones périphériques devra être traité dans le Scot.

#### Développement durable

Il est proposé de s'inspirer des collectivités bien avancées sur cette question et de promouvoir une ambition forte pour le territoire en matière de développement durable. Sur l'économie, cette question peut notamment être traitée dans les schémas de développement économique des EPCI.

#### Dynamiques de développement

La question du devenir de la ruralité profonde est posée, de même que celle de la fracture sociale engendrée par le phénomène de métropolisation. Les élus mettent en avant l'importance de préserver et de développer les services de santé en milieu rural, même si le Scot en tant qu'outil de planification n'est pas forcément le bon outil pour répondre seul à cette problématique.

A noter que la question de l'agriculture n'a pas été abordée dans cette présentation qui ne reprenait que les principales interpellations produites par les EPCI. Cette thématique est toutefois bien traitée dans le diagnostic du Scot en cours de rédaction.

Le président clôt la séance à 20h.

